

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CRICQ VILLENEUVE

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 10
Absents excusés : 1

L'an deux mille vingt-cinq,
Le seize du mois de septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CRICQ VILLENEUVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de
Madame Ghislaine BUCOLON, Maire.

OBJET : Motion
d'opposition à
l'utilisation intensive
de la biomasse
forestière du Sud-
Ouest pour produire
du carburant.

PRESENTS

BUCOLON Ghislaine, CABE Bruno, BRUNET Didier,
MESPOULET Serge, CASTAING Thierry, DUPRAT
Mathieu, LYSSANDRE Sylvie, MONTEIL Jocelyne,
RANDE Florent.

ABSENT EXCUSE

BOP Bernard (pouvoir à BUCOLON Ghislaine)

Madame MONTEIL Jocelyne est nommée secrétaire de
séance.

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,
- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergie et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest,
- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité,
- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau,
- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes,
- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt,

- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien,

- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet

Le conseil municipal de Saint-Cricq-Villeneuve se déclare défavorable au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergy.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
23/09/2025
et publication ou
notification du
23/09/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.
A SAINT-CRICQ VILLENEUVE.

Le Maire,
Ghislaine BUCLON

The block contains a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "SAINT-CRICQ-VILLENEUVE" at the top and "LANDES" at the bottom, with a star in the center.